



CONSEIL POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA
RECHERCHE EN SCIENCES SOCIALES EN AFRIQUE

Notes de politique du CODESRIA

No. 3, décembre 2021

L'engagement civique des femmes au sein des forces de sécurité au Cameroun

Un enjeu de citoyenneté politique et de paix durable

Estelle Kouokam Magne*

Résumé

Cette note politique traite de l'engagement civique des femmes et des filles au sein des forces de sécurité. Elle insiste sur le fait que c'est un enjeu de citoyenneté politique et de paix durable. L'engagement civique des femmes et des filles au sein des forces de sécurité est mise dans la perspective globale de l'égalité des sexes et de l'égale participation des hommes et des femmes dans l'espace civique, principes au cœur de la construction des démocraties modernes. En travaillant sur le prisme du genre et des féminismes, cette note soutient que l'engagement civique des femmes et des filles dans les forces de sécurité peut contribuer à la réduction des formes de violences structurelles basées sur le genre et, de ce fait, à la construction d'une paix positive et durable.

* Anthropologue, Université Catholique d'Afrique Centrale, Yaoundé, Cameroun.

Contexte

Cette note de politique s'inscrit dans le plan stratégique du CODESRIA 2017- 2021 qui vise *la production de connaissances pour la transformation de l'Afrique*. Il s'agit notamment de la thématique relative au processus démocratique, à la gouvernance, à la citoyenneté et à la sécurité en Afrique. L'engagement civique des femmes dans les forces de défense permet d'explorer les nouvelles manières de conceptualiser les rapports sociaux de sexe et la mémoire de l'histoire politique des États africains et du Cameroun en particulier.

Au Cameroun, on peut constater la faible représentation des femmes dans les sphères de décisions et dans les instances qui symbolisent le pouvoir. En 2014, on comptait 7 femmes pour 353 hommes dans les postes de commandement territorial (MINPROFF 2014). Elles représentent 31,1 pour cent des députés (MINPROFF 2014). Cette faible représentativité est aussi observable au Sénat où l'on constate qu'il y a 18 femmes pour 52 hommes (MINPROFF 2014). Il est aussi loisible de constater que l'existence de ces instruments juridiques adoptés par le Cameroun n'empêche pas l'exclusion des femmes de l'espace civique en général et du champ de la sécurité en particulier (MINPROFF 2017).

Ce pays est aujourd'hui confronté de toutes parts à des menaces sécuritaires : À ces frontières septentrionales avec le mouvement Boko Haram ; À l'est du pays, la présence des rebelles anti-balakas et les membres de la séléka en provenance de la République Centrafricaine contribue à la création d'une ambiance conflictogène. À l'intérieur de ses frontières, une guerre oppose l'armée régulière aux combattants des mouvements sécessionnistes anglophones dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest.

Dans un tel contexte, l'engagement civique des femmes au sein des forces de sécurité demeure un défi à la fois politique et sociétal. Les pratiques institutionnelles officielles montrent une vision des forces de sécurité ancrée dans le patriarcat. Cet ancrage mène à des décisions poli-tiques qui n'intègrent pas les femmes dans le processus de construction d'une paix durable.

Cette dissonance est une entrave à la capitalisation des savoir-faire et des savoir être des femmes et des filles dans le champ des forces de sécurité dans la mesure où l'absence d'engendrement de la mémoire institutionnelle officielle concourt à un renforcement des stéréotypes de genre dommageables à l'ouverture de l'espace civique.

Cette note de politique décrit les enjeux de la capitalisation des savoir-faire et des savoir être des femmes dans les forces de sécurité, analyse l'invisibilité de l'héritage des pionnières dans les forces de sécurité, montre les contraintes auxquelles les femmes sont confrontées au sein des forces de sécurité, et constate la nécessité de l'inclusion des organisations féminines de la société civile dans les processus de paix.

L'importance de la capitalisation des savoir-faire et des savoir être des femmes et des filles dans les forces de sécurité

Une cartographie sociale des forces de sécurité montre une approche plurielle de l'engagement des femmes et des filles. Ces dernières se sont d'abord engagées au sein des mouvements de libération. Le principal objectif de ces mouvements étant l'accession à l'autodétermination des peuples, cela supposait un affranchissement de différentes formes de servitudes. C'est dans cette optique que les femmes revendiquent et obtiennent leur place auprès des hommes dans les rangs des armées de libération.

À partir de 1950, on voit un engagement civique des femmes dans les forces de libération. Elles y apprennent l'art de la guerre et contribuent aux activités de renseignement en fournissant des informations précieuses dans la lutte contre le colonisateur.

Au lendemain des indépendances, cet engagement des femmes au sein des forces de sécurité est rendu tabou par le gouvernement en place dans la mesure où rendre ces femmes visibles re-viendrait à légitimer ceux ayant combattu pour l'indépendance. Des luttes pour les indépendances jusqu'au moment du décret de la décennie de la femme par l'Organisation des Nations Unies en 1975, l'engagement des femmes dans les forces de sécurité n'est pas à l'ordre du jour. En effet, l'idéologie néocoloniale se nourrit du discours patriarcal pour se reproduire. Les détenteurs du pouvoir néocolonial s'attèlent à valoriser les tâches domestiques des femmes. Les survivantes des luttes pour les indépendances sont humiliées, invisibilisées et bannies de la conscience nationale officielle.

La difficile reconnaissance de la place des femmes dans les forces de sécurité permet de mettre en évidence l'importance d'une réappropriation sociale et politique de l'histoire des États néo-coloniaux. Penser l'engagement des femmes et des filles au sein des forces de sécurité, c'est faire reconnaître l'agencité des femmes au sein des forces de sécurité au Cameroun qu'elles soient loyalistes ou protestataires.

Un engagement au prisme d'une mémoire amputée

L'image de « commandeur » des armées reste et demeure masculine malgré les évidences provenant du terrain de la formation et du milieu professionnel des forces armées. Les forces de sécurité, aujourd'hui, reproduisent des stéréotypes sociaux issus de la colonisation, de la christianisation et de l'islamisation, reléguant les femmes aux rôles domestiques. Dans ces différents systèmes politiques et religieux qui ont été à l'origine de changements sociaux important en Afrique, les interprétations dominantes tendent à présenter les femmes comme fragiles et dangereuses.

Cette élite féminine au sein des forces armées est donc héritière de ce patrimoine colonial et religieux. Il s'avère pour elle nécessaire de ne pas s'opposer radicalement à la superstructure en place sous peine d'être rejetée dans l'oubli. Cette élite capitalise les résultats des luttes féministes comme la parité, qui a pour corollaire la représentativité des groupes féminins au sein de l'armée. Soigneusement, elle évite d'être considérée comme « féministe » parce que dans le sens commun, ce qualificatif est péjoratif, y compris dans les structures de pouvoir au sein de l'armée.

Le combat des pionnières pour la liberté peut pourtant être un élément inspirant pour une culture du respect des droits des femmes au sein des forces armées que l'on soit en période de guerre ou de paix. Il regorge un potentiel de destruction des préjugés sur les femmes faibles, inaptes aux conditions difficiles de combat sur le champ de guerre, etc. Cet héritage peut contribuer de manière significative à une historicisation locale de la question du droit de la guerre dans le contexte du pays.

Il devient impératif que ce droit de la guerre ait des racines endogènes, des individus réels, concrets et proches à partir desquels les nouvelles recrues au sein des forces armées puissent s'identifier. La lutte pour les libertés et la dignité humaine est d'autant plus efficace que les protagonistes peuvent s'inspirer des modèles issus de leur contexte de vie.

Aujourd'hui, le combat des femmes pour leur intégration au sein des forces de sécurité repose sur les revendications relatives aux dispositions juridiques qui, clairement, sont à l'encontre de toutes formes de discrimination à l'emploi fondée sur le genre.

Les obstacles à l'ascension professionnelle des femmes au sein des forces de sécurité régulières

Dans le contexte post-colonial, les femmes représentent moins de dix pour cent des effectifs dans les forces armées loyalistes. Aujourd'hui, les dispositions juridiques permettent aux femmes de rejoindre les forces de sécurité. Ces dernières, ancrées dans la logique patriarcale, ont du mal à « intégrer » les femmes. Elles sont donc perçues comme des étrangères.

L'intégration des femmes au sein des forces de sécurité est confrontée à un certain nombre de préjugés sexistes relatifs aux capacités féminines à travailler dans des contextes de guerre. Au sein des forces de sécurité, des femmes s'illustrent par leur discipline et leur respect des règles de fonctionnement de l'institution. Certaines d'entre elles arrivent à des postes hiérarchiques qui témoignent de leur discipline, de leur efficacité au sein du corps des armées. Elles sont d'ailleurs appréciées par leurs camarades qui les citent en exemple, parfois pour mieux déni-grer les autres femmes.

Cependant, lorsqu'elles accèdent à des postes prestigieux dans l'armée, elles sont confrontées à la paroi de verre. En effet, les postes hiérarchiques de responsabilité ne bénéficient ni du même prestige, ni du même pouvoir symbolique que leurs collègues masculins au même niveau hiérarchique. L'on évite par exemple de nommer des femmes à de hauts postes de responsabilité dans les régions en guerre du Cameroun.

L'on peut donc constater que l'arsenal juridique de l'État ne suffit pas. Il faut aussi interroger les lois et les valeurs sociales en ce qu'elles peuvent contribuer à l'avènement d'une société ouverte, au sein de laquelle les sphères de pouvoirs masculines et féminines soient reconnues et valorisées. Cela suppose aussi une reconquête, par les Africains, de leur histoire et de leur vision du monde qui s'inscrit dans une cosmogonie où le masculin et le féminin sont également représentés (Ngoa 1974 ; Amadiume 1989).

Les voix féminines inaudibles lors des processus de paix

Les femmes et les filles font entendre leur voix dans la résolution des conflits qui déchirent les États. Mais il est à noter que dans un espace civique étriqué, il leur est laissé peu de places dans le processus de résolution des conflits. Pourtant avec les enfants, elles sont les victimes premières de ces guerres.



Les revendications des femmes et des filles portent sur leurs besoins spécifiques. Depuis le début de la crise, l'on observe l'engagement civique des femmes pour que ces différentes zones du Cameroun soient sécurisées afin de permettre que les citoyens de ces deux régions du Cameroun puissent accéder aux services sociaux de base comme la santé et l'éducation. Ici encore, l'on assiste à un engagement civique informel des femmes et des filles dont le but est de faire revenir la paix dans ces régions en guerre. Le caractère informel de cet engagement vient de ce que les structures formelles en mesure de changer la situation dans la mesure où elles disposent des moyens de l'État ne s'approprient pas les recommandations de ces organisations féminines. Elles peuvent manifester dans l'espace public, mais à la marge des grandes rencontres pourtant présentées comme déterminantes pour la résolution de ce conflit.

Au Cameroun, l'organisation du grand dialogue national convoqué en vue de la résolution du conflit dans les régions anglophones en est une illustration. Pendant le grand dialogue national organisé par l'État, la participation des femmes dans les forces de sécurité et même leur contribution au processus

de paix ne sont pas prises en compte. Pourtant, elles sont partie prenante dans la résolution d'un conflit qui décime les familles et met en danger la paix du pays. Elles sont exclues du processus alors qu'elles ont exprimé la nécessité d'être incluses auprès des décideurs politiques.

En mars 2020, quatre femmes militantes des droits humains lancent le mouvement *#MarsEn noir* !. Ce mouvement se déroule dans une situation particulière : le 14 février 2020, des familles ont été massacrées dans le village de Ngarbuh, dans la région du nord-ouest du Cameroun. Les exactions ont d'abord été attribuées aux séparatistes jusqu'à ce que des enquêtes mettent en avant la thèse d'un massacre orchestrée par les soldats de l'armée régulière.

Au-delà de la tuerie de Ngarbuh qui ulcère ces leaders politiques et d'opinion, elles dénoncent la schizophrénie institutionnelle qui caractérise les rapports sociaux de sexe. Le système patriarcal s'illustre par une chosification des femmes et une absence totale d'empathie à leurs douleurs et à leurs souffrances qui sont en fait les souffrances de la société camerounaise.

Recommandations

Au niveau international, l'égalité des sexes représente aujourd'hui le cinquième objectif du développement durable. C'est dire que penser à une société pacifiée sans avoir pour postulat l'égalité des sexes revient à mettre en sursis les actions politiques et sociales qui auraient pour objectif de ramener la paix. L'étude de l'engagement des femmes au sein des forces de sécurité montre qu'il est nécessaire d'engager quatre principales actions :

Utiliser le genre comme catégorie conceptuelle et méthodologique afin de contribuer à des nouvelles écritures de l'histoire des forces de sécurité en Afrique

- 1) Il est nécessaire d'endogénéiser le paradigme dans lequel s'inscrivent les forces de sécurité à partir d'une réécriture de l'histoire du Cameroun. Un engendrement (Ayesha et al. 2004) de chaque étape de l'existence de l'État s'avère indispensable afin que les figures féminines d'engagement civique ne soient pas toujours considérées comme des actrices conjoncturelles, mais comme des actrices consubstantielles à l'avènement d'un espace civique ouvert. Ces différentes figures doivent participer au caractère ordinaire d'une société politique.

- 2) Deuxièmement, l'engagement civique des femmes et des filles doit faire l'objet des modules de formation dans les écoles et les universités, y compris des écoles militaires et les écoles de guerre, afin que les sociétés de gestation puissent être imprégnées de cette idée du monde. Ce type d'enseignement doit pouvoir être une des manières d'exprimer les féminismes en Afrique. Il faudrait d'ailleurs penser à une unité d'enseignement sur les féminismes en Afrique dans la mesure où cette thématique de société interroge le rapport à la différence et la promotion de l'égalité de sexe dans nos États.

Éliminer les violences basées sur le genre au sein des forces de sécurité

- 1) La ratification des lois et déclarations au niveau international ne suffit pas. Les États doivent assurer le suivi de la ratification et l'adoption des lois au sein de l'Assemblée nationale. Ce-la suppose l'existence d'une société civile informée et outillée pour effectuer un lobbying afin de s'assurer que les textes ratifiés à l'international deviennent force de loi dans le pays concerné. Par conséquent, cela voudrait dire que l'espace civique est assez ouvert pour que des débats contradictoires puissent se tenir sans que cela ne mette en danger la vie des participants.



2) Par ailleurs, les forces de sécurité doivent revoir le modèle managérial patriarcal occidentalo-centré et andro-centré sur lequel s'est construite leur organisation. Cela peut être fait à travers la mise sur pied des fora de réflexion sur l'engagement civique des femmes en leur sein. Ces fora peuvent définir des objectifs triennaux ou quinquennaux à atteindre afin de promouvoir l'égalité participation des femmes et des hommes dans les forces de sécurité.

Appréhender des trajectoires plurielles des femmes pour répondre efficacement à leurs besoins spécifiques

- 1) L'engagement civique des femmes et des filles au sein des forces de sécurité montre la nécessité de ne pas réduire les femmes au statut de victimes, mais de reconnaître leur agencité. Les faits historiques démontrent que ce sont des actrices stratégiques dans la constitution des forces de sécurité.
- 2) Pour une action efficace et efficiente, il est nécessaire, aujourd'hui plus qu'hier, de ne pas faire des femmes une catégorie uniforme mais, de considérer ce groupe dans toute sa complexité et sa diversité. Une fois de plus, les données de la recherche montrent que si le patriarcat tend à uniformiser la catégorie « femme », il n'est pas efficient que les

perspectives féministes reprennent à leur compte cette univocité de la catégorie « femme ». Le faire c'est reproduire la logique patriarcale dans une approche qui se veut pourtant émancipatrice pour les femmes.

Inclure systématiquement des actrices de la société civile avec leurs sensibilités diverses dans l'ensemble des processus civiques en rapport avec la sécurité et la paix

- 1) Une endogénéisation de l'engagement civique des femmes et des filles au sein des forces de sécurité suppose aussi la reconnaissance de la contribution de la société civile dans la quête d'une paix durable. À titre d'exemple, au moment où le Cameroun connaît de violentes crises dans les régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, l'État doit contribuer à la reconnaissance de l'engagement civique des femmes dans les forces de sécurité. Une des voies de cette reconnaissance consiste à consulter les personnes ressources au sein des organisations féminines qui s'illustrent par leur prise de position pour pouvoir trouver des voies et moyens de sortie de crise.
- 2) Des solutions reflétant uniquement les représentations patriarcales de la société ou encore celles produites par les tenants du pouvoir, hommes ou femmes, ne sont pas durables dans le contexte d'un espace civique

étriqué. Il est donc nécessaire que les pays africains à travers l'Union Africaine puissent élaborer un manuel de bonnes pratiques de la consultation nationale qui insisterait sur l'inclusion systématique des femmes à chaque rencontre nationale ou internationale dont l'objectif est une sortie de crise. En somme, cette pratique deviendrait indispensable pour chaque moment déterminant

dans l'avenir d'une nation. Les parties prenantes doivent s'assurer que les femmes et les filles sont représentées dans leurs sensibilités diverses dans la mesure où les données de la recherche montrent une hétérogénéité de l'engagement civique des femmes et des filles en raison de la diversité des profils et des trajectoires ainsi que les changements socio-historiques.

Bibliographie

Ouvrages

- Amadiume I., 1989, *Male daughters, female husbands. Gender and sex in Africa Society*, London, Zed Books.
- Ayesha I., Mama, A. et Sow, F., 2004, (sous la direction de), *Sexe, genre et société. Engendrer les sciences sociales africaines*, Paris, CODESRIA-Karthala.
- Ngoa H., 1974, *Non, la femme africaine n'était pas opprimée*, Yaoundé, SOPECAM.

Rapports

- Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, 2015, Recueil des droits de la femme. <http://www.minproff.cm/wp-content/uploads/2015/05/RECUEIL-DES-DROITS-DE-LA-FEMME.pdf>.
- Ministère de la Promotion de la femme et de la famille, 2014, Annuaire Statistique du Ministère de la Promotion de la femme et de la famille. <http://www.minproff.cm/wp-content/uploads/2016/10/Annuaire-Statistique-MINPROF-FRANCAIS-2015-MEP.pdf>.



Remerciements

Le CODESRIA exprime sa profonde gratitude à la Swedish International Development Corporation Agency (SIDA), à la Carnegie Corporation de New York (CCNY), à la fondation Andrew W. Mellon, à l'Open Society Foundations (OSFs) à l'UNESCO, à la fondation Oumou Dilly, à la Fondation Ford ainsi qu'au Gouvernement du Sénégal pour le soutien apporté aux programmes de recherche, de formation et de publication du Conseil.

CODESRIA, Avenue Cheikh Anta Diop X Canal IV, BP : 3304, Dakar, 18524, Sénégal

Tél: +221 33 825 98 22/23 - 33 864 01 36 • Fax: +221 33 824 12 89 • Web: www.codesria.org